

Programme de formation continue (RFC) du Groupe Suisse de Néphrologie Pédiatrique (GSNP) pour la formation approfondie en « Néphrologie pédiatrique »

Base: Programme de formation continue de la Société Suisse de pédiatrie (Edition 2003) et Règlement pour la formation continue (RFC) de la FMH du 26 juin 2004.

1. Objectifs

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, un devoir d'ordre éthique et une obligation légale au sens de l'art. 18 LEPM. Ses objectifs sont :

- La promotion et l'amélioration de la santé des patients et de la population;
- Le maintien des compétences médicales acquises au cours des études et de la formation post graduée et leur mise à jour en fonction des progrès de la médecine ;
- La promotion de l'intérêt pour la recherche, l'enseignement, l'amélioration de la qualité ainsi que pour la politique de la santé et la politique professionnelle ;
- L'encouragement et l'amélioration des relations et de la collaboration entre tous les acteurs du système de santé.

La formation continue est une partie de l'assurance qualité au sens de la législation sur l'assurance maladie.

2. Nature et étendue de la formation continue

Tous les membres de la FMH soumis à la formation continue se perfectionnent afin d'exercer leur profession avec compétence. Le programme de formation continue « Néphrologie pédiatrique » est établi par le Groupe Suisse de Néphrologie Pédiatrique.

Nature de la formation continue

- Participation à des sessions de formation continue cliniques et théoriques
- Etude de la littérature spécialisée (y compris moyens d'enseignement et d'apprentissage audiovisuels)
- Publications et activité de recherche
- Activité d'enseignement
- Participation à des projets d'assurance qualité

Etendue de la formation continue « Néphrologie pédiatrique »

- La durée minimale par année comporte 40 heures ou 5 jours. Pour chaque activité de formation continue, le nombre d'heures ou de crédits correspondants sera reconnu [par session, ou au max. par année].
- De plus, la formation continue de base pour le titre de spécialiste en « *médecine de l'enfant et de l'adolescent* » comporte au minimum 80 heures, soit 10 jours par année.

3. Possibilités reconnues de formation continue

3.1 Sessions de formation continue des cliniques pédiatriques universitaires suisses, des cliniques universitaires suisses et de la clinique A de St. Gall (pour chaque session mentionnée ci-dessous, peuvent être comptabilisées aux maximum 12 heures par année)

Bâle:

- Colloque de problèmes néphrologiques et de dialyse
- Colloque d'histo-pathologie néphrologique
- Colloque de radiologie uro-néphrologique

Berne:

- Colloque de problèmes néphrologiques et de dialyse
- Colloque d'histo-pathologie néphrologique
- Colloque de radiologie uro-néphrologique

Genève:

- Colloque de problèmes néphrologiques et de dialyse
- Colloque d'histo-pathologie néphrologique
- Colloque de radiologie uro-néphrologique

Lausanne:

- Colloque de problèmes néphrologiques et de dialyse
- Colloque d'histo-pathologie néphrologique
- Colloque de radiologie uro-néphrologique

St. Gall:

- Colloque de problèmes néphrologiques et de dialyse

Zurich:

- Colloque : Bases et clinique de la néphrologie
- Colloque d'histo-pathologie néphrologique
- Colloque de radiologie uro-néphrologique

3.2 Congrès nationaux

- Assemblée annuelle de la Société Suisse de Néphrologie [2 jours]
- Assemblée annuelle de la Société Suisse de Pédiatrie [2 jours]

- Session de printemps et d'automne du Groupe Suisse de Néphrologie Pédiatrique [½ jour chaque fois]

3.3 Congrès internationaux

- Congrès annuel de l' « International Society for Nephrology (ISN) » [4 jours]
- Congrès annuel de l' « American Society of Nephrology (ASN) » [4 jours]
- Congrès annuel de l' « International Pediatric Nephrology Association, IPNA » [3 jours]
- Congrès annuel de l' « European Society for Paediatric Nephrology, ESPN » [3 jours]
- Congrès annuel de l' « European Dialysis and Transplant Association (EDTA) » [4 jours]
- Symposium international de Néphrologie périnatale [2 jours]
- International Children Continence Conference [2 jours]
- Sessions nationales européennes:
 - Institute of Child Health, London: Paediatric Nephrology Week [5 jours]
 - Congrès annuel de la « British Association for Paediatric Nephrology » [2 jours]
 - « Arbeitsgemeinschaft für pädiatrische Nephrologie » : „Wissenschaftliche Tagung“ [2 jours], „Studientagung“ [1 jour]
 - Congrès annuel de la Société française de néphrologie pédiatrique [2 jours]
 - Hôpital Necker Enfants-Malades, Paris: "Séminaire Néphrologie Pédiatrique" [2 jours]
 - Congrès annuel de la « Società Italiana di Nefrologia Pediatrica » [2 jours]

3.4 Autre sessions nationales et internationales de formation continue

- La commission d'examens du Groupe Suisse de Néphrologie Pédiatrique peut, sur demande, reconnaître d'autres sessions de formation continue. Des sessions de formation continue organisées uniquement par l'industrie ne sont pas reconnues.

3.5 Etude de la littérature spécialisée

- Au maximum 10 heures par année sont reconnues.

3.6 Publications

- Les publications dans un "peer-reviewed journal" sont reconnues comme suit:
 - Premier auteur: 8 heures; coauteur: 4 heures
 - Au maximum 2 jours (16 heures) par année sont reconnus pour des publications.

3.7 Activité d'enseignant

- Pour une conférence devant un public de médecins peuvent être reconnues 3 heures pour une heure de conférence. Pour une activité d'enseignant, sont reconnues au maximum 20 heures par année.

3.8 Participation à des projets d'assurance qualité

- La commission d'examens du Groupe Suisse de Néphrologie Pédiatrique peut, sur demande, reconnaître de telles activités. Au maximum, 8 heures par année sont reconnues.

4. Formation continue obligatoire

La participation annuelle à l'une de chaque session de formation continue suivante est obligatoire:

- Colloque d'une clinique universitaire de pédiatrie, d'une clinique universitaire ou d'une clinique A (selon point 3.1.)
- Congrès national (selon point 3.2.)
- Congrès international (selon point 3.3.)

5. Obligation de consigner par écrit

Dossier des sessions de formation continue

- Tous les médecins soumis à la formation continue tiennent un procès-verbal de formation continue.
- Les sessions de formation continue et d'enseignant selon les points 3.1 - 3.4 et 3.7 sont ainsi répertoriées: lieu, date, vue d'ensemble du programme, nom de l'institution et des organisateurs.
- L'étude de la littérature spécialisée (point 3.5) peut être déclarée de manière indépendante.
- Pour chaque publication (point 3.6), un tiré à part est à remettre sur demande.

Période de contrôle de la formation continue

- La période de contrôle est de 3 ans.

Contrôle de la formation continue

- Le protocole de formation continue est soumis tous les 3 ans au contrôle du secrétaire du Groupe Suisse de Néphrologie Pédiatrique lors de la session annuelle d'automne dudit groupe. La formation continue est attestée par un diplôme.

Non-respect du devoir de formation continue

- Les médecins soumis à la formation continue qui n'accomplissent pas celle-ci durant la période prescrite ont la possibilité de rattraper la part manquante de la formation durant l'année civile suivant la période de contrôle de trois ans.
- Les membres de la FMH n'ayant toujours pas accompli leur devoir de formation continue après une année supplémentaire perdent le droit de faire état du sigle FMH dans la mention de leur titre de spécialiste (cf. art. 14 RFC).